



recours en appel classement sans suite plainte penale par TGI

Par **morineau**, le **26/03/2011** à **00:18**

Bonjour,

Suite à une plainte que j'ai déposée pour agression (5 jours d'ITT) par 5 voisins alors que je leur demandais de cesser leurs nuisances sonores nocturnes, le TGI a classé ma plainte sans suite disant que l'enquête démontrait que mon comportement avait facilité l'infraction.

Le TGI signale que je peux contester cette décision de classement auprès de la cour d'appel; ce que je souhaiterais faire car je n'ai provoqué personne.

Puis-je procéder à ce recours sans l'aide d'un avocat, et le recours est-il gratuit ?

Puis-je avoir accès à l'enquête sur laquelle se base le TGI pour dire que j'ai facilité l'agression dont j'ai été victime ?

En vous remerciant par avance de vos réponses

Bien cordialement